

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

	memores presents.	
M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	

Membres absents:

M. Gilbert MENUT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME	
M. Patrick CHAPUIS	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. François DESEILLE	
Mme Myriam BERNARD	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD	
Mme Fadoua LALOUCH	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE	
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER	
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET	
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE	
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.	

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - OPAC de Dijon : acquistionamélioration de 10 logements (7 PLUS 3 PLAI) 3 rue Léonard de Vinci à Dijon

L'OPAC de Dijon va réaliser, dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration financée en 2008 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon et située 3 rue Léonard de Vinci à Dijon, 10 logements collectifs relevant de financements PLUS et PLAi.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, l'OPAC de Dijon, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 89 826,50 € pour surcoût de construction,

- 86 404,56 € pour surcharge foncière,

représentant respectivement 7,54 % et 7,25 % du coût prévisionnel TTC (1 191 532 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du Conseil Général, du « 1% Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE:

- d'attribuer à l'OPAC de Dijon 2 bis rue Maréchal Leclerc BP 87027 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements collectifs (7 PLUS, 3 PLAi), situés 3 rue Léonard de Vinci à Dijon, deux subventions d'un montant total de 176 231,06 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH):
 - 89 826,50 € pour surcoût de construction,
 - 86 404,56 € pour surcharge foncière.
- de dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009:
- de dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Convocation envoyée le 19 mars 2009 Publié le 27 mars 2009 Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :



 $N^{\circ}2 - 2/2$ GD2009-03-26 02